

## SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 mars 2010 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GERBERT P.J. : Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. VALSECCHI E. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme BAUSCH V. GATTI F. qui ont donné respectivement procuration à : Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E.

Madame Sylveline JOTZ est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H.

### ORDRE DU JOUR

#### **I) AFFAIRES FINANCIERES**

- 1) Fixation du taux des taxes communales 2010
- 2) Spectacle de l'Ecole de Danse - Octroi de crédit
- 3) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 15 Février au 26 Février 2010.
- 4) Programme additif de travaux sylvicoles- Exercice 2010

#### **II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2-1) Acquisition de terrains aux consorts BRAUN
- 2-2) Acquisition de terrains aux consorts ALBRECHT
- 3) Projet de champ photovoltaïque – Cession de terrain par l'Etablissement Public Foncier Lorrain (E.P.F.L)
- 4) Contentieux – Permis de construire à la Société BGL – Communication

#### **III) MARCHES ET TRAVAUX**

- 1) Travaux d'aménagement d'une médiathèque – Salle d'exposition - *Avenants aux marchés de travaux - Communication*
- 2) Aménagement d'un Multi-Accueil 35 places - *Mise en place d'une mission de Contrôle Technique de Construction Communication*

#### **IV) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

---

#### **I) AFFAIRES FINANCIERES**

##### **1) Fixation du taux des taxes communales 2010**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer en 2010 les taux d'imposition comme suit :

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation             | 8.15 %  |
| - Taxe Foncière sur le Bâti     | 10.19 % |
| - Taxe Foncière sur le Non-Bâti | 38.73 % |

Ceci correspond à une majoration de 3 % des taux, nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2010.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **2) Spectacle de l'Ecole de Danse - Octroi de crédit**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

L'Ecole de Danse présentera son spectacle de fin d'année à la Salle Baltus le Lorrain le 22 mai prochain. Pour ce faire, elle a besoin de faire l'acquisition de costumes et accessoires pour un montant maximum de 1000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder un crédit de 1000 € pour la mise en œuvre dudit projet et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette dépense sera imputée sur le compte 60632 du budget principal.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **3) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 15 Février au 26 Février 2010.**

**Rapporteur** : Monsieur Jean Paul DASTILLUNG, adjoint au Maire

La Municipalité, avec l'aide de certaines associations, a organisé pendant les vacances, du 15 février au 26 février 2010, l'accueil des enfants à partir de 7 ans jusqu'à 14 ans. Les 69 jeunes participants ont pu choisir parmi les 9 disciplines suivantes :

Basket, Judo, Twirling, Volley, Hip Hop, Tennis, tennis de table, football, capoeira.

**L'inscription gratuite a été faite en Mairie.**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Ticket sport ». Cette aide est destinée au fonctionnement de l'association, à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action.

Cette subvention s'élèverait au total à **1110 €**.

Il est donc proposé au conseil Municipal d'allouer aux associations suivantes les dites subventions.

|                               |              |                                   |              |
|-------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| <b>Creutzwald BASKET club</b> | <b>150 €</b> | <b>SANTA CAPOEIRA</b>             | <b>72 €</b>  |
| <b>FUNKY BROTHERS</b>         | <b>118 €</b> | <b>JUDO CLUB</b>                  | <b>85 €</b>  |
| <b>TENNIS CLUB</b>            | <b>150 €</b> | <b>TWIRLING CLUB</b>              | <b>150 €</b> |
| <b>VOLLEY CLUB</b>            | <b>150 €</b> | <b>Creutzwald TENNIS DE TABLE</b> | <b>150 €</b> |
| <b>FOOTBALL SRC03</b>         | <b>85 €</b>  |                                   |              |

et d'autoriser monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 6574 du budget principal.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **4) Programme additif de travaux sylvicoles- Exercice 2010**

Rapporteur : M. Guido KOENIG, adjoint au Maire

L'Office National des Forêts vient de nous faire parvenir le programme additif des travaux sylvicoles pour l'exercice 2010.

| <b>Travaux réalisés en maîtrise d'œuvre</b>   | <b>Quantité estimative</b> | <b>Prix unitaire H.T.</b> | <b>Total H.T.</b> | <b>TVA</b>        | <b>Total T.T.C.</b> |
|---|----------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>   |                            |                           |                   | <b>TVA 5.5 %</b>  |                     |
| Maintien/suivi de cloisonnement sylvicole au broyeur à axe vertical dans une régénération < 3 m (Parcelles 7, 12)           | 6.65 KM                    | 85.00                     | 565.25 €          | 31.09 €           | 596.34 €            |
| Dégagement manuel en plein de régénération naturelle avec maintien du gainage, densité 300 à 600 tiges/ha (parcelles 7, 12) | 9.00 HA                    | 463.00                    | 4 167.00 €        | 229.18 €          | 4 396.18 €          |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                            |                           |                   | <b>TVA 19.6 %</b> |                     |
| Fauchage à l'épareuse des accotements avec rotor à herbe : un passage sur deux côtés. Route RF                              | 1.50 KM                    | 251.00                    | 376.50 €          | 73.79 €           | 450.29 €            |
| <b>TOTAL</b>  |                            |                           | <b>5 108.75 €</b> | <b>334.06 €</b>   | <b>5 442.81 €</b>   |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **II. AFFAIRES IMMOBILIERES**

### **1) Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- SARL NP CONCEPT à Valmont  
Lots 5 ; 14 ; 61 et 75  
Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53  
Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI ACSM à Bisten en Lorraine  
Section 24 n° 581 « route de Jonction » avec 6 ares 54  
De sol
- SAS SAINTE-BARBE à Freyming-Merlebach  
Lots 2 et 9  
Section 32 n°480/1 « rue de Calais » avec 22 ares 80  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Mme LALOUETTE Jeanne à Creutzwald  
Section 42 n° 468/17 « 14 rue de Hayange » avec 6 ares 35  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SC HOLDING VALLE à Merten  
Section 5 n° 07 « rue de la Gare » avec 14 ares 52  
De sol et bâtiment à usage mixte

- Indivision Sébastien MOREL et Marjorie HOHLFELD à Creutzwald  
Lots 1 et 13  
Section 32 n° 10 « 71 rue de la Gare » avec 10 ares 38  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Dante ROMANZI à Creutzwald  
Section 21 n° 459/205 « 18 rue des Amandiers » avec 4 ares 97  
De sol et bâtiment à usage d'habitation

### **2-1) Acquisition de terrains aux consorts BRAUN**

**Rapporteur** : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la réserve foncière, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section 15 n° 175 « Altneuland » avec 26,31 ares, section 17 n° 53 « Ludweiler Huegel » avec 19,95 ares et section 37 n° 5 « Bonhommeswies » avec 16 ares.

Les consorts BRAUN, propriétaires, ont donné leur accord pour la cession des parcelles S. 15 n° 175 au prix de 500,- € l'are, la parcelle S. 17 n° 53 au prix de 150,- € l'are et la parcelle S. 37 n° 5 « Bonhommeswies » au prix de 20,00 € l'are, toutes indemnités de dépossession et de réemploi comprises.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver et à autoriser Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **2-2) Acquisition de terrains aux consorts ALBRECHT**

**Rapporteur** : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la réserve foncière, la commune souhaite acquérir les parcelles ci-après :

- 1) S. 15 n° 134 « Altneuland » avec 20,92 ares au prix de 150,- € l'are,
- 2) S. 15 n° 350 « Neuland » avec 19,65 ares au prix de 150,- € l'are

La parcelle sous 2) est résiduelle du morcellement pour la voie de contournement et bénéficiera d'une indemnité de remploi de 20 %.

Les consorts ALBRECHT Pierre, propriétaires, ont donné leur accord pour la cession de ces parcelles.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver et à autoriser Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **3) Projet de champ photovoltaïque – Cession de terrain par l'Établissement Public Foncier Lorrain (E.P.F.L)**

**Rapporteur** : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

Par lettre en date du 04 mars 2010, la Communauté de Communes du Warndt souhaite acquérir une surface d'environ 15 hectares auprès de l'Établissement Public Foncier Lorrain, propriétaire de l'emprise des anciennes installations ayant appartenues aux H.B.L. au Siège II.

La convention intervenue le 04 janvier 2008, entre la Commune et l'E.P.F.L. précise que les ventes, même partielles, ne pourront se faire qu'au profit d'acquéreurs agréés par la Commune.

La production d'énergie électrique par une source naturelle s'inscrit dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement durable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession envisagée compte tenu de l'intérêt qu'il revêt en matière de production d'énergie et d'autoriser Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**4) Contentieux – Permis de construire à la Société BGL – Communication**

Rapporteur : Monsieur le Président

Par permis de construire, en date du 23 novembre 2009, la Société BGL a été autorisée à procéder à la réhabilitation, à l'extension et à la démolition en partie d'un bâtiment existant pour l'implantation de cellules commerciales et d'activités de services sur la Zone d'activités de Creutzwald.

La SCI NILAES a engagé un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg en vue d'obtenir l'annulation dudit permis de construire.

De même M. FENCL a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg en vue d'obtenir l'annulation du permis de construire.

La défense des intérêts de la ville de Creutzwald sera assurée par Monsieur MEYER, avocat.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

**III) MARCHES ET TRAVAUX**

**1) Travaux d'aménagement d'une médiathèque – Salle d'exposition - Avenants aux marchés de travaux -**

**Communication**

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une médiathèque – salle d'exposition, il s'est avéré nécessaire de procéder aux modifications de prestations suivantes :

LOT 2 Ravalement

Les Peintures Réunies de FORBACH

Montant initial du marché de base avec options 15 825.00 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 2 364.14 € H.T.

Montant de l'avenant n° 3 3 030.00 € H.T.

Nouveau montant du marché 21 219.14 € H.T.

SOIT 25 378.09 € T.T.C.

Il s'agit essentiellement de travaux de peinture de l'entrée de la salle d'exposition et de la coursive.

LOT 3 Electricité

Entreprise STARCK de THEDING

Montant initial du marché de base avec options 171 501.16 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 9 537.75 € H.T.

Nouveau montant du marché 181 038.91 € H.T.

SOIT 216 522.54 € T.T.C.

Il s'agit principalement de la fourniture et pose d'un écran de projection encastrable, de la mise en place de commandes individuelles d'éclairage dans la salle d'exposition, de la fourniture et pose de la fibre optique à l'intérieur des locaux. D'autre part, à la demande du maître d'ouvrage, un complément de câblage pour la diffusion sonore a été mis en œuvre ainsi que des luminaires dans l'accès à la salle d'exposition.

#### LOT 5 Chauffage Ventilation

Entreprise NASS de ROMBAS

Montant initial du marché de base avec options 299 753.00 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 1 425.00 € H.T.

Nouveau montant du marché 301 178.00 € H.T.

SOIT 360 208.89 € T.T.C.

Il s'agit principalement de la modification de l'installation de climatisation du magasin d'optique ainsi que de la fourniture et pose d'une grille extérieure.

#### LOT 6 Etanchéité

Entreprise B.S.T. de FLORANGE

Montant initial du marché de base avec options 138 538.77 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 2 360.00 € H.T.

Nouveau montant du marché 140 898.77 €

SOIT 168 514.93 € T.T.C.

Il s'agit principalement du traitement de relevés d'étanchéité sur les sorties galva fournies par le lot chauffage ainsi que le pose de naissances d'eaux pluviales

#### LOT 7 Façades rideaux vitrés

Entreprise FLON de ST.AVOLD

Montant initial du marché de base avec options 152 074.00 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 1 387.70 € H.T.

Nouveau montant du marché 153 461.70 € H.T.

SOIT 183 540.19 € T.T.C.

Il s'agit principalement du remplacement de la main courante sous le porche d'accès à la salle d'exposition.

#### LOT 8 Vêtures

Entreprise COANUS de THAON LES VOSGES

Montant initial du marché de base avec options 152 386.52 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 - 16 421.55 € H.T.

Nouveau montant du marché 135 964.97 € H.T.

SOIT 162 614.10 € T.T.C.

Il s'agit principalement de la suppression d'un poteau sur le portique extérieur et d'une simplification des vêtures en aménagement intérieur.

#### LOT 10 Plâtrerie Cloisons Doublages

Entreprise KUPELI de STIRING WENDEL

Montant initial du marché de base avec options 163 610.67 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 12 804.10 € H.T.

Nouveau montant du marché 176 414.77 € H.T.

SOIT 210 992.06 € T.T.C.

Il s'agit principalement de la modification de l'habillage des poteaux de la salle d'exposition, de la fourniture et pose de caissons coupe-feu et ventilation d'amenée d'air ainsi que de la mise en œuvre de plâtre Lutèce Feu au sous-sol.

#### LOT 11 Menuiserie intérieure

Entreprise DA COSTA d'ALBESTROFF

Montant initial du marché de base avec options 180 564.00 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 -16 553.59 € H.T.

Nouveau montant du marché 164 010.41 € H.T.

SOIT 196 156.45 € T.T.C.

Il s'agit essentiellement de la fourniture et pose de 11 trappes de visite coupe-feu, la suppression ou modification de cloisons vitrées ainsi que la fourniture et pose d'un bloc-porte coulissant dans le local « L'heure du conte ».

**LOT 15 ELEVATEURS**

Entreprise ASCELEC de METZ

Montant initial du marché de base avec options 48 860.00 € H.T.

Avenant n° 1 « Prolongation de délai »

Montant de l'avenant n° 2 2 240.00 € H.T.

Nouveau montant du marché 51 100.00 € H.T.

SOIT 58 078.46 € T.T.C.

Il s'agit principalement d'une modification de l'habillage cabine du monte-charge ainsi que d'une modification du monte-handicapés avec accès d'équerre en lieu et place de l'accès opposé.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 Février 2010 a examiné ces avenants et a émis un avis favorable. A titre indicatif, le montant des travaux supplémentaires de cette opération s'établit à 36 046.16 € T.T.C. soit une augmentation de 1.54 %.

Par ailleurs, vu les contraintes techniques et opérationnelles de finition de chantier il s'est avéré nécessaire de prolonger les délais d'exécution pour l'ensemble des lots, au 1<sup>er</sup> mars 2010.

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place de ces avenants.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

**2) Aménagement d'un Multi-Accueil 35 places - Mise en place d'une mission de Contrôle Technique de Construction Communication**

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un multi-accueil 35 places à Creutzwald, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de Contrôle Technique de Construction.

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009 Monsieur le Maire a confié après consultation la mission de C.T.C. ( LP + LE + SEI + HAND + HAND ATT) à l'APAVE , 29B boulevard de Lorraine à SAINT AVOLD pour un montant de 1 782.04 € T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.*